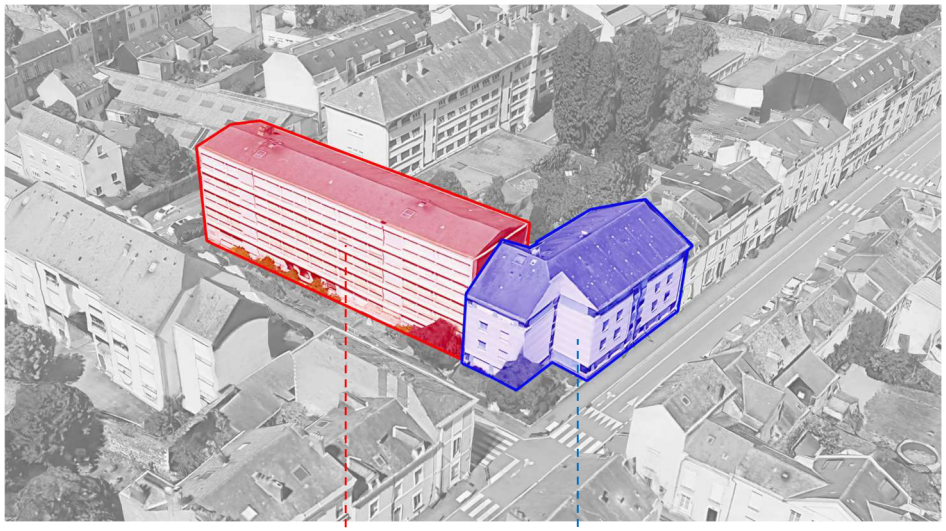
Réhabilitation énergétique de la cité universitaire Bourgonnier et de la résidence Universitaire Madeleine à Angers

DESCRIPTIF Lot n°05 – MENUISERIE INTERIEURE BOIS



Cité U Bourgonnier Résidence Madeleine

Maîtrise d'ouvrage
CROUS DE NANTES - PAYS DE LA LOIRE
2, boulevard Guy Mollet - B.P 52213 -
44322 NANTES CEDEX 3
Direction de l'immobilier
Tél : 02 28 07 34 16
email: immobilier.marches@crous-nantes.fr

Bureau de contrôle
BTP Consultant
3 Rue Alessandro Volta
44470 CARQUEFOU
tél : 06 43 69 16 38
email: elodie.legouas@btp-consultants.fr

Coordinateur SPS
SPS ATAE
tél: 06 64 23 27 36
email: fxgermon@atae.fr

Maîtrise d'œuvre

atelier vignault x faure, architecte mandataire
architecte et philosophe associés
23, rue Louis Lumière
44 000 NANTES,
tél: 02 51 25 02 49
email: architectes@vxf.fr

ECB , Economiste de la construction
Z.I Le Séjour, 14 rue Thomas Edison
85170 DOMPIERRE SUR YON cedex
tél: 02 51 46 27 70
email: ecblaroche@ecb-batiment.fr

ISOCRATE, Bureau d'études fluides
6, rue des Sassafras, BP 70121
44301 NANTES cedex 3
tél: 02 51 89 77 50
email: contact@isocrate.com

AREST, Bureau d'études structures
Z.A de la Forêt, 8 rue Chante Merle BP-7
44140 LE BIGNON
tél : 02 40 26 26 00
email : info-nantes@arest.com

Réhabilitation énergétique de la cité universitaire Bourgonnier et de la résidence Universitaire Madeleine
49000 ANGERS

DESCRIPTIF

Lot n°05 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS

SOMMAIRE

Lot n° 05 MENUISERIE INTERIEURE BOIS 2

05.1 GENERALITES 2

05.1.1 GENERALITES DES MENUISERIES INTERIEURES 2

05.2 NOTE GENERALE 4

05.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX 4

05.2.2 NOTE SPECIFIQUE SUR LES OUVRAGES EN MEDIUM 4

02.4.1.1 Avis de laboratoire agréé – Comportement au feu des façades et jonctions entre procédés 4

05.3 BOURGONNIER 5

05.3.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES 5

05.3.1.3 Habillage intérieur d'entourage de façades (4 faces) réalisé en panneaux médium qualité hydrofuge 5

05.3.1.4 Coffre démontable d'habillage en panneau médium qualité hydrofuge 5

05.3.1.5 Plinthes en médium qualité hydrofuge 5

05.4 MADELEINE 6

05.4.1 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES 6

05.4.1.1 Dépose soignée de signalétique extérieur existante compris repose après travaux de façades 6

05.4.1.2 Dépose soignée de placards existants compris repose après travaux 6

05.4.1.3 Habillage intérieur d'entourage de baies (4 faces) réalisé en panneaux médium qualité hydrofuge 6

05.4.1.4 Coffre démontable d'habillage en panneau médium qualité hydrofuge 6

05.4.1.5 Trappe de visite verticale feu à parement brut, avec cadre en médium monobloc 6

05.4.1.7 Plinthes en médium qualité hydrofuge 7

Lot n° 05 MENUISERIE INTERIEURE BOIS

05.1 GENERALITES

05.1.1 GENERALITES DES MENUISERIES INTERIEURES

1 - TEXTES GENERAUX
Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché réputés connus de l'entrepreneur et non rappelés dans le descriptif et conformément aux documents spécifiques (liste non exhaustive) :

- DTU - NF DTU (Documents Techniques Unifiés) :
 - DTU 36.2 : Menuiseries intérieures en bois.
- Règles et recommandations professionnelles relatives au présent lot

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

2 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX
L'entrepreneur devra être à même de justifier au Maître d'Œuvre la provenance des matériaux mis en œuvre.

- Soit par bulletins de livraison ou de garantie authentique.
- Soit par des factures ayant trait à ces fournitures.
- Soit par des estampilles ou marque sur les matériaux (quincaillerie, portes, etc.).

Les matériaux entrant dans la composition des ouvrages sont proposés par l'entreprise en conformité avec les performances techniques et aux critères esthétiques décrits dans le présent document et dans les plans.
L'entreprise assure la compatibilité de tous les matériaux et produits employés pour l'exécution des travaux, entre eux, avec leurs supports, les matériaux de calfeutrement, les joints et les produits de protection.

Les matériaux seront parfaitement secs et sains, de droit fil, sans aubier, nœuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts.

Seuls les très petits nœuds sains seront tolérés (plus grande dimension inférieure à 2 cm, 2 nœuds par mètre courant).

La bonne tenue des ouvrages étant fonction de la siccité des bois ayant servis à leur fabrication, il est indispensable de mettre en œuvre des bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant.
Le pourcentage d'humidité sera déterminé dans les conditions du tableau 1 du DTU 36.2 P1-1 et ne devra pas dépasser 14 %.
L'entrepreneur est responsable des défauts et des conséquences des traitements et de la dessiccation des bois. Il restera seul garant envers le Maître d'Ouvrage des conséquences de contamination dont les bois pourraient contenir les germes au moment de leur mise en œuvre.

Les bois doivent être aptes à l'emploi dans la classe de risque définie par la réglementation. Si l'essence choisie est jugée durable dans la classe considérée, conformément à la réglementation, le traitement n'est pas nécessaire.
Les bois employés répondront aux Normes Françaises (résineux, bois durs, contreplaqués, etc.).
Les bois exotiques sont proscrits au maximum sauf impossibilité technique.
Respect notamment de l'arrêté du 2 juin 2003 concernant l'interdiction d'emploi de substances dangereuses pour le traitement des bois.
Les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons et, plus particulièrement, les parties de menuiserie en contact direct avec la maçonnerie.
Le traitement des bois sera garanti par certificat.

Les produits employés ne devront pas produire de désordre aux peintures ou vernis de revêtements et devront être hydrofuges et assurer en même temps :

- La stabilisation du bois en profondeur.
- Le dégraissage des bois gras.
- Le traitement insecticide et fongicide.

Pour la quincaillerie nécessaire au ferrage des menuiseries, les fournitures et travaux devront être conformes aux normes du R.E.E.F dans tous les cas où cela sera possible.
Toutes les fournitures entrant dans cette catégorie devront porter l'estampille NF Article de quincaillerie.
Toutes les quincailleries spéciales non définies par les normes françaises et dont l'usage est rendu nécessaire par le ferrage de certains ouvrages décrits ci-après devront être de première qualité et en provenance des maisons spécialisées notoirement connues pour leur bonne qualité.
Les articles de quincaillerie devront correspondre aux nécessités du travail à exécuter et être proportionnés au poids et à l'usage des ouvrages.
Toutes poignées utiles pour la manutention seront prévues.

Les isolants utilisés bénéficieront d'un certificat ACERMI en cours de validité.

Les produits de construction doivent avant tout répondre aux critères techniques précisés au présent descriptif auxquels la part environnementale vient s'ajouter.
Les matériaux devront être choisis pour être les plus respectueux de l'environnement et, à minima, respecter les points suivants, hors contre-indication technique :

- En cas de traitement, il sera effectué avec des produits en phase aqueuse portant le label CTB-P+ réservé à la certification des produits. La certification CTB A+ des entreprises de traitement du bois justifie de l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.
- Être étiquetés A ou A+, niveaux d'émission en polluants volatils de tous les nouveaux produits de construction et de décoration
- Les panneaux de bois posséderont les classes suivantes :
 - panneaux de contreplaqué de classe A, selon la norme NF EN 1804
 - panneaux de particules de classe 1, selon la norme NF EN 312
 - panneaux de fibres de classe A, selon la NF EN 622-1.
 - panneaux en agglomérés bois de classe 1, selon la norme NF EN 717-2
- Les colles devront être en phase aqueuse à très faible émission de composés organiques volatils et de classe EC 1 ou EC1 + (EMICODE)
- Les peintures, vernis et lasures utilisés seront certifiés par un label environnemental : NF Environnement ou Écolabel européen
- La provenance des bois sera justifiée par la production d'un label garantissant que les bois proviennent d'exploitations durablement gérées (uniquement label FSC ou PEFC).

3 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE
Sauf indication contraire dans la description des ouvrages, les travaux objets du présent lot comprennent la fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages prescrits, incluant matériaux, matériels, accessoires, quincailleries et fixations nécessaires au parfait achèvement des travaux.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris platelages, échafaudages, nacelles, protections... permettant une intervention en toute sécurité.

Tous les ouvrages de menuiserie devront être exécutés selon les règles de l'art.
La mise en œuvre des ouvrages se fait conformément au cahier des charges des produits employés et aux diverses réglementations en vigueur.
L'entreprise s'assure que les conditions hygrométriques de l'air ambiant lui permettent la pose de ses ouvrages.
Tous les plans d'exécution seront établis en temps utile et soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Dès le début du chantier; l'entreprise devra indiquer les réservations à prévoir par rapport aux côtes finies pour la pose de ses ouvrages.
L'entrepreneur devra le détalonnage des portes suivant demandes des lots techniques. Ce détalonnage ne devra en aucun cas altérer les performances feu et/ou acoustique du bloc-porte.

En attendant leur mise en place, les ouvrages de menuiserie seront entreposés aux frais et risques de l'entrepreneur, à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée.

Les sections et autres dimensions des divers éléments des ouvrages seront calculées pour résister à un usage correspondant à celui auquel elles sont destinées, de façon à éviter les flexions, gauchissements, voilages, dus à des excès de charge.
Les sections et épaisseurs des matériaux indiqués dans le CCTP doivent être considérées comme des minimas. Si l'entrepreneur estime qu'elles sont insuffisantes à la bonne tenue des ouvrages, il devra les augmenter, après accord de l'architecte, et en tenir compte dans l'établissement de son offre qui ne pourra de ce fait subir d'augmentation. Les épaisseurs et dimensions des profilés et autres éléments constitutifs doivent être déterminés par l'entreprise en fonction des dessins et schémas de détails du Maître d'œuvre, en tenant compte de la nature de l'ouvrage, de manière à assurer et garantir dans tous les cas, une parfaite rigidité et une résistance suffisante compte tenu des efforts qu'il aura à subir du fait de sa fonction, de son utilisation, des effets du vent, etc.

Tous les articles de quincaillerie seront mis en place, y compris entailles nécessaires.
La hauteur des serrures sera identique pour tous les ouvrants et devra permettre une manœuvre aisée et conforme aux règles en vigueur en terme d'accessibilité aux personnes handicapées.
Toutes les pattes à scellement et vis de fixation seront posées de façon à ne pas rester apparentes.
Le fonctionnement des serrures sera vérifié et huilé ainsi que les paumelles, après passage du peintre.

Les parties mobiles, vantaux de portes, châssis..., devront se mouvoir sans difficultés et joindre entre elles ou avec les parties fixes, avec un jeu calculé pour ne pas excéder avant peinture 1,5 mm une fois le bois stabilisé au degré d'humidité du milieu d'utilisation.

Tous les jeux et entretiens sont dus jusqu'à la réception et les raccords de peinture nécessaires seront à la charge du présent lot.

L'entrepreneur sera responsable de la bonne exécution des collages et tout joint non collé sera repris.

L'ensemble des ouvrages bois du présent lot destinés à recevoir une finition peinture, lasure ou vernis devront être parfaitement rabotés et poncés conformément aux exigences du DTU 59.1 ne nécessitant aucune autre préparation que celles prévues au lot Peinture.

L'entrepreneur de menuiserie devra protéger les arêtes de tous ses ouvrages contre les épaufrures, coups, etc. En tout cas, il en fera son affaire avec les autres entrepreneurs et ceci jusqu'à la réception.

Les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositifs de manœuvre devront présenter un contraste visuel par rapport à leur environnement.

05.2 NOTE GENERALE

05.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX

Les prix du marché sont réputés comprendre les dépenses communes et installations de chantier ainsi que l'ensemble des prescriptions décrites dans les pièces contractuelles du marché listées au CCAP.

05.2.2 NOTE SPECIFIQUE SUR LES OUVRAGES EN MEDIUM

Les ouvrages en médium seront classés E1 pour les émissions de formaldéhyde

05.2.3 PROTOTYPE FACADE TEMOIN (TVA 5.5%)

La réalisation de prototype façade est définie dans l'article "11 Échantillons - Prototypes " du cahier des clauses techniques communes (CCTC)

L'entreprise titulaire du présent lot doit prévoir la réalisation d'un prototype de façade témoin pour le bâtiment BOURGONNIER

05.3 BOURGONNIER

05.3.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

05.3.1.3 Habillage intérieur d'entourage de façades (4 faces) réalisé en panneaux médium qualité hydrofuge (TVA 5.5%)

Habillage réalisé en panneau de médium qualité hydrofuge de 22 mm épaisseur minimum, assemblés à coupes d'onglet dans tous les angles rentrant, compris ossature porteuse y compris toutes coupes et fixations non visibles adaptés suivant les supports rencontrés.
Comprenant :
- Socles formant plinthe
- Joues
- Linteaux
- Compris profils de finition des rives

L'entreprise adaptera l'ossature porteuse en fonction des ferrures de fixation des façades ossatures bois

Finition à la charge du lot Peinture

Localisation :

Pour le traitement intérieur des entourages des nouvelles façades et/ou nouvelles menuiseries extérieures :
- *RDC*
 - *Pour l'ensemble des locaux à l'exception du garage*
- *R+1 / R+2 / R+3 / R+4*
 - *Pour les chambres étudiantes*
 - *Pour les cuisines communes*
 - *Pour les cages d'escaliers*
 - *Pour les circulations communes*

05.3.1.4 Coffre démontable d'habillage en panneau médium qualité hydrofuge (TVA 10%)

Comprenant :
- Une ossature en sapin raboté avec cadre en périphérie de l'habillage
- L'habillage de toutes les faces en panneau médium qualité hydrofuge de 22mm d'épaisseur
- Fixation par vis cuvette inox
- Compris toutes coupes, découpes, joints et finitions

La pose comprendra tous les accessoires et les percements nécessaires.
Finition peinture à la charge du lot Peinture

Localisation :

RDC / R+1 / R+2 / R+3 / R+4 - Pour les coffres menuisés en habillage des coffres VR des blocs baies

05.3.1.5 Plinthes en médium qualité hydrofuge (TVA 10%)

Plinthes en médium qualité hydrofuge de 100 x 10 mm d'épaisseur, assemblées par coupes d'onglets pour les angles saillants ou rentrants, y compris toutes coupes, ajustages au sol et fixations suivant supports.

Finition à la charge du Lot Peinture

Localisation :

Pour les raccords de plinthes au droit des nouvelles façades maçonnées :
- *RDC pour la cage d'escalier B façade SUD EST*

Pour les raccords de plinthes au droit des menuiseries extérieures remplacées dans les façades existantes :
- *R+1 / R+2 / R+3 / R+4 au droit des menuiseries extérieures des circulations communes façade SUD OUEST*

05.4 MADELEINE

05.4.1 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

05.4.1.1 Dépose soignée de signalétique extérieur existante compris repose après travaux de façades (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Mise en place de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Dépose soignée de la signalétique extérieure existante compris stockage
- Repose compris toutes sujétions de fixations
- Compris fixations en acier inoxydable

Localisation :

Pour les signalétiques existantes en façade

05.4.1.2 Dépose soignée de placards existants compris repose après travaux (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose soignée des placards (portes et aménagements intérieurs) compris cadre dormant et descellement de tous les ouvrages de finition
- Stockage à la charge de l'entreprise
- Repose des placards à l'identique de l'existant compris remplacement éventuel des organes abîmés

Localisation :

RDC - Pour les placards des chambres 208 et 209

05.4.1.3 Habillage intérieur d'entourage de baies (4 faces) réalisé en panneaux médium qualité hydrofuge (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Ossature en sapin raboté avec cadre en périphérie de l'habillage
- Habillage des 4 faces (seuils/appuis, tableaux, linteaux) en panneau médium qualité hydrofuge de 22 mm d'épaisseur
- Fixation par vis cuvette inox
- Compris toutes coupes, découpes, joints et finitions

Finition peinture à la charge du lot Peinture

Localisation :

Pour le traitement intérieur des entourages des nouvelles façades et/ou nouvelles menuiseries extérieures :
- *RDC*
 - *Pour le Hall d'entrée*
 - *Pour le Palier*
 - *Pour les chambres étudiantes*
- *R+1 / R+2 / R+3*
 - *Pour les chambres étudiantes*
 - *Pour le Palier*

05.4.1.4 Coffre démontable d'habillage en panneau médium qualité hydrofuge (TVA 10%)

Comprenant :
- Une ossature en sapin raboté avec cadre en périphérie de l'habillage
- L'habillage de toutes les faces en panneau médium qualité hydrofuge de 22mm d'épaisseur
- Fixation par vis cuvette inox
- Compris toutes coupes, découpes, joints et finitions

La pose comprendra tous les accessoires et les percements nécessaires.
Finition peinture à la charge du lot Peinture

Localisation :

RDC / R+1 / R+2 / R+3 - Pour les coffres menuisés en habillage des coffres VR des blocs baies

05.4.1.5 Trappe de visite verticale feu à parement brut, avec cadre en médium monobloc (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Un cadre dormant en médium monobloc finition prépeinte, à recouvrement, y compris fixations et joints intumescents sur le cadre.
- Un ouvrant à un vantail à âme pleine MDF finition prépeinte, posé en feuillure y compris joints gonflants et protections nécessaires au classement au feu exigé et acoustique

- Ferrage comprenant :
 - Batteuse à carré pour fermeture

L'entreprise fournira les procès-verbaux d'essai correspondants aux classements de résistance au feu et acoustique demandés.

Sans finition de peinture

Caractéristiques :
- Résistance au feu : EI60
- Marque : COMEC ou équivalent
- Référence : MM60

Localisation :

Pour la trappe d'accès aux combles depuis l'espace technique

05.4.1.7 Plinthes en médium qualité hydrofuge (TVA 5.5%)

Plinthes en médium qualité hydrofuge de 100 x 10 mm d'épaisseur, assemblées par coupes d'onglets pour les angles saillants ou rentrants, y compris toutes coupes, ajustages au sol et fixations suivant supports.

Finition à la charge du Lot Peinture

Localisation :

RDC
- *Pour les plinthes en pied de la nouvelle contre cloison avec isolation thermique (Chambres 204 à 210)*
- *Pour les plinthes en pied de la nouvelle cloison des placards (Chambres 208 à 209)*
- *Pour les raccords de plinthes au droit de la menuiserie extérieure du Hall d'entrée*

R+1 / R+2 / R+3
- *Pour les raccords de plinthes au droit de la menuiserie extérieure du Palier*
- *Pour les raccords de plinthes au droit de la menuiserie extérieure des Chambres 217, 228 et 239*